

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2016

Le conseil municipal de TREFLEZ s'est réuni en session ordinaire à la mairie, le mercredi 20 janvier à 18h 30 sous la présidence de François ANDRE, maire.

Absent excusé : Philippe BERGOT

DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL – ARTICLE L.2122-22

Droit de Prémption Urbain

La commune a renoncé à son droit de préemption à l'occasion de la vente ci-après :

➔ Vente d'une maison AU BOURG, par les conjoints APPERE à Monsieur Daniel PETRO.

EFFACEMENT DES RESEAUX, RUE DES ECOLES

M. le Maire présente au conseil le projet d'effacement des réseaux de basse tension, d'éclairage public et de téléphone, dans la rue des écoles, proposé par le Syndicat d'Electrification Rurale. L'opération est estimée à 234 600 € H.T. La participation financière du S.D.E.F. déduite, il resterait à la charge de la commune une somme de 84 000 € TTC.

Par treize voix pour et une voix contre, le conseil municipal décide d'inscrire cette opération au prochain budget.

C.C.B.K.

Les fonds de concours 2016 attribués à la commune, d'un montant de 20 788 € 23, seront affectés au financement des travaux de rénovation de la salle polyvalente.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commande mis en place par la C.C.B.K. pour l'acquisition des panneaux de signalisation routière.

CREATION D'UNE REGIE DE RECETTE

A la demande de la nouvelle perceptrice de la commune, le conseil municipal autorise le maire à créer une régie de recettes pour l'encaissement des abonnements à la bibliothèque.

AFFAIRES DIVERSES

Les murs intérieurs de la Maison du Temps Libre ont été repeints en 2015. Afin de les préserver en bon état et de permettre l'utilisation d'un vidéoprojecteur, le conseil municipal décide qu'aucun affichage ou mise en place de cadres ne sera autorisé aux associations et utilisateurs de la Maison du Temps Libre.